



**PRODUCTION**  
**LES BÉNÉFICES DU CHAULAGE**

**REVENUS**  
**UNE VISITE-CONSEIL PROFITABLE**



# PRÉPAREZ-VOUS POUR LA NOUVELLE SAISON!

COMMENCEZ À PRÉPARER LA PROCHAINE SAISON DES SUCRES  
AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD.

Chez Équipements Lapierre, notre mission est d'offrir à nos clients des équipements durables et performants pour leur érabièrre. Vous cherchez à remplacer une pièce usée ou il vous manque un article essentiel? Nous avons ce qu'il vous faut! Évaluez vos besoins pour commencer l'année du bon pied.

N'attendez plus, procurez-vous vos produits acéricoles dès aujourd'hui sur notre **BOUTIQUE EN LIGNE** et commencez la saison en **FORCE**.

De toute l'équipe Lapierre, nous vous souhaitons une nouvelle année remplie de belles réussites et une saison des sucres à la hauteur de vos attentes.

**ÉDITEUR**

La Terre de chez nous  
L'Union des producteurs agricoles  
555, boul. Roland-Therrien, bur. 100  
Longueuil (Québec) J4H 3Y9  
450 679-8483  
magazines@laterre.ca  
www.laterre.ca

**DIRECTEUR**

Charles Couture

**COMITÉ DIRECTEUR**

Gaétan Boudreault (FPFQ)  
Luc Goulet (PPAQ)  
Vincent Miville (FPFQ)  
Joël Vaudeville (PPAQ)

**RÉDACTRICE EN CHEF**

Ariane Desrochers

**CHEFFE DE PUPIRE**

Julie Desbiens

**JOURNALISTES**

Marie-France Létourneau  
Johanne Martin

**CORRECTION-RÉVISION**

Anne Felteau

**COLLABORATEURS**

Camille Bonhomme,  
Sarah-Maude Raymond, Luc Lagacé,  
Stéphane Corriveau, Jessica Durand,  
Jessica Houde, Mustapha Sadiki,  
Andréanne Ouellet, Marco Gilbert,  
Tim Rademacher

**CONCEPTION GRAPHIQUE**

La Terre de chez nous  
Judith Boivin-Robert

**DIRECTRICE DE PRODUCTION**

Brigit Bujnowski

**INFOGRAPHIE**

Geneviève Gay, Dana Labonté,  
Nancy Litjens, Stéphanie Tétreault

**PUBLICITÉ**

pub@laterre.ca

**DIRECTEUR DES VENTES**

Marc Mancini, poste 7262

**AGENTES À LA PUBLICITÉ**

Marie-Claude Bernard, poste 7712  
Marie-Josée Farrese, poste 7398  
Sans frais : 1 877 237-9826

**CHARGÉ DE CONTENU PUBLICITAIRE**

Guillaume Cloutier, poste 7416

**TIRAGE ET ABONNEMENTS**

1 877 679-7809

**IMPRESSION**

Imprimerie FL Web

**DÉPÔT LÉGAL**

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 1180-4270

**PHOTO PAGE COUVERTURE**

Association des propriétaires  
de boisés de la Beauce

**PROCHAINE PARUTION**

30 avril 2025

**DATE DE RÉSERVATION  
PUBLICITAIRE**

2 avril 2025

**MATÉRIEL PUBLICITAIRE**

9 avril 2025

Ce magazine est publié quatre fois par  
année. Dans la présente publication,  
le générique masculin est employé sans  
discrimination et uniquement dans le but  
d'alléger le texte.



## SOMMAIRE

### ÉDITORIAUX

- 4 CONVENTION DE MISE EN MARCHÉ  
DU SIROP D'ÉRABLE
- 6 DÉDOUANER LA PRODUCTION –  
ET LA RÉPUTATION – DES PRODUCTEURS  
FORESTIERS

### ACTUALITÉS

- 8 GUIDE DES BONNES PRATIQUES DE  
PRODUCTION POUR LE SIROP D'ÉRABLE  
EN VRAC / 35<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU PLAN  
CONJOINT ET COUP D'ENVOI DE LA  
SAISON 2025 / ASSEMBLÉE SEMI-ANNUELLE  
DES PPAQ / NOUVELLE SAISON DU  
BALADO LA STATION ACÉRICOLE
- 10 DOUBLE PRÉJUDICE ENVERS LES  
PRODUCTEURS FORESTIERS / L'HISTOIRE  
DU PRINCIPE DE RÉSIDUALITÉ / NOUVEAU  
RÉGIME FORESTIER / SOYEZ PRÊTS AVANT  
LE 1<sup>er</sup> JUILLET POUR LA TORDEUSE

### PRODUCTION

- 12 CHAULAGE EN ÉRABLIÈRE :  
OÙ, QUAND, POURQUOI?

### RECHERCHE

- 19 L'ENTAILLAGE SOUS LE LATÉRAL  
POUR UNE EXPLOITATION DURABLE  
DE LA RESSOURCE ACÉRICOLE



Archives/TCN

### REVENUS

#### UNE VISITE-CONSEIL AVANTAGEUSE

La visite d'un conseiller forestier pourrait vous permettre de bénéficier d'économies d'impôts, ainsi que de précieux conseils pratiques. Pourtant, la mesure liée au remboursement de taxes foncières pour les producteurs forestiers demeure peu connue et sous-utilisée au Québec. Il en va de même pour l'ensemble des mesures de remboursement, qui gagneraient à être mieux mises en valeur pour aider davantage les propriétaires forestiers à optimiser la gestion de leurs terres.

À lire en page 16

# CONVENTION DE MISE EN MARCHÉ DU SIROP D'ÉRABLE

**Le 13 décembre dernier, les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) et le Conseil de l'industrie de l'érable (CIE) se sont entendus sur les grands principes de la prochaine Convention de mise en marché du sirop d'érable. Depuis le début de l'été 2024, la négociation d'une nouvelle convention figurait en tête de liste des priorités des PPAQ. Après des mois de négociations et plusieurs rencontres entre les deux organisations, nos efforts ont porté fruit.**

**D**epuis le début de l'été, l'ensemble des administrateurs des PPAQ ont été mis à contribution pour consulter les différentes régions acéricoles et déterminer nos demandes et nos priorités pour cette nouvelle convention. Le comité de négociation des PPAQ a rencontré le CIE formellement à six reprises sur une période de cinq mois. Entre chacune de ces rencontres, des analyses ont été effectuées et le conseil d'administration des PPAQ a été consulté pour valider les prises de position.

Notre équipe de négociation était prête à représenter les intérêts des producteurs et productrices acéricoles. Elle a pu s'appuyer sur un argumentaire et des analyses solides préparés par notre organisation.

Cette nouvelle convention sera valide pour les années de commercialisation 2025 et 2026 pour les articles touchant les prix, la réception et l'entreposage des

barils ainsi que le classement. Pour les autres articles, les parties ont convenu de leur application pour les années de commercialisation 2025, 2026 et 2027.

La version finale de la convention sera rendue disponible pour l'ensemble des producteurs et productrices acéricoles via le site Web des PPAQ et elle fera l'objet d'échanges lors de la tournée des régions qui se tiendra du 20 janvier au 13 février 2025.

## TERRE PUBLIQUE

En décembre dernier, nous avons modifié notre traditionnelle *canne* de sirop d'érable et son emblématique illustration pour celle d'une érablière dévastée par des coupes forestières intensives. Chaque député de la Coalition avenir Québec (CAQ) a reçu cette nouvelle *canne*; cette dernière ne contenait pas de sirop d'érable, mais plutôt de la ripe de bois! Une belle façon d'illustrer la vision du gouvernement pour l'acériculture en forêt publique. Il fallait lancer un message clair afin de protéger les érables en forêt publique!

Nos actions nous ont permis de rencontrer la ministre des Ressources naturelles et de Forêts à la fin du mois de décembre dernier. Plusieurs rencontres sont planifiées pour 2025 et des actions concrètes sont attendues du ministère. Nous sommes mobilisés et nous nous ferons entendre si rien ne bouge. Plusieurs députés de la CAQ ont déjà été rencontrés et d'autres le seront dans les prochaines semaines pour les sensibiliser aux enjeux acéricoles.

Nous allons continuer à marteler notre message tant que nous n'aurons pas obtenu un engagement tangible et satisfaisant pour le développement de l'acériculture en forêt publique. En plus des potentiels acéricoles à identifier, les traitements sylvicoles à appliquer dans les érablières doivent être déterminés en priorité. Il y a beaucoup de pain sur la planche et nous demeurerons ouverts à la collaboration. 🌲



**LUC GOULET**  
PRÉSIDENT DES PRODUCTEURS  
ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC



DOMINION & GRIMM

TÉLÉCHARGEZ NOTRE CATALOGUE D'ÉQUIPEMENTS 2025/2026



# NOUVEAU CATALOGUE



## TABLE DES MATIÈRES

<b>ÉVAPORATEURS</b> 07	<b>RELÂCHEURS</b> 31	<b>COLLECTE DE SEVE</b> 55
<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaporateurs</li> <li>Auto-Propulseur (Auto-Nettoyant)</li> <li>Accessoires</li> <li>Équipement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Trappes/Planchettes</li> <li>Pompes</li> <li>Accessoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Équipement</li> <li>Substrats et matériel rigide</li> <li>Raccords</li> <li>Matériel</li> </ul>
<b>EQUILIBREUR DE BRUX</b> 21	<b>POMPES VACUUM</b> 39	<b>DIVERS</b> 75
<ul style="list-style-type: none"> <li>Motricité</li> <li>Équipement de brux</li> <li>Équipement de brux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Boîtes</li> <li>Matériel</li> <li>Accessoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Boîtes</li> <li>Accessoires</li> <li>Équipement</li> <li>Accessoires</li> </ul>
<b>FILTRATION</b> 23	<b>SURVEILLANCE ET AUTOMATISATION</b> 43	<b>ÉTIQUETTES ET ÉTIQUETTEUSES</b> 84
<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus à brux</li> <li>Accessoires</li> <li>Pompes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Boîtes</li> <li>Accessoires</li> <li>Équipement</li> <li>Accessoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Boîtes</li> <li>Accessoires</li> <li>Équipement</li> <li>Accessoires</li> </ul>
<b>RÉSERVOIRS</b> 27	<b>SIMOSSES</b> 45	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Boîtes</li> <li>Accessoires</li> <li>Matériel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Boîtes</li> <li>Accessoires</li> <li>Équipement</li> <li>Accessoires</li> </ul>	

## MOT DE L'ÉQUIPE

Chers membres de l'équipe,

Depuis 1953, Dominion Grimm s'engage avec passion dans le domaine de l'arboriculture, un métier qui se transmet de génération en génération.

Aujourd'hui, grâce à son savoir-faire et son expertise, nous offrons des solutions de pointe pour les producteurs de sève d'érable du Québec, Ontario, Manitoba et au États-Unis.

Chaque produit que nous commercialisons est le fruit de nombreuses années d'expérience, d'écoute des besoins de nos clients et d'un engagement envers l'environnement. Nous offrons toujours des produits innovants et de haute qualité, conçus pour répondre à vos besoins et à vos attentes.

Nous croyons en l'innovation pour améliorer nos clients, en rigueur dans la fabrication et en qualité de nos produits. Nous sommes fiers de nos performances et de nos clients. En tant que compagnie familiale, nous sommes un bon exemple de ce que nous faisons et de ce que nous savons. Nous sommes un bon exemple de ce que nous faisons et de ce que nous savons. Nous sommes un bon exemple de ce que nous faisons et de ce que nous savons.

Au nom de toute l'équipe DG et la famille Prohaska nous vous remercions de faire partie de notre belle aventure et de contribuer, avec nous, à poursuivre notre mission commune.

L'équipe de Dominion Grimm Inc. et la Famille Prohaska

# PRÉPAREZ-VOUS, COMMANDEZ DÈS AUJOURD'HUI TOUT LE NÉCESSAIRE POUR LA SAISON!



# DÉDOUANER LA PRODUCTION – ET LA RÉPUTATION – DES PRODUCTEURS FORESTIERS

**Le début de l'année 2025 a été marqué par le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche et son intention d'imposer des tarifs douaniers de 25 %. Ce qui n'était encore considéré qu'un « bluff » à l'époque rajoutait encore du poids au « double préjudice » vécu par les producteurs forestiers, qui font encore les frais et d'une concurrence déloyale de la forêt publique, et du conflit du bois d'œuvre. Sans compter l'environnement réglementaire qui amenuise sans cesse notre capacité de récolter.**


**L**e producteur forestier a droit à une rémunération juste et il a plus que jamais besoin de l'appui du gouvernement. Les interventions de l'État dans l'économie devraient avoir pour rôle de faciliter les entreprises locales et individuelles, et non de les concurrencer.

Tout investissement des producteurs forestiers dans l'exploitation de leur ressource nécessite une « prévisibilité » quant au prix reçu et aux volumes commandés. Ainsi, dans le contexte des changements climatiques, les feux de forêt ou les catastrophes naturelles deviennent « prévisibles »; nul besoin pour le ministère d'inonder le marché de bois de forêt publique brûlé, endommagé par la tordeuse ou renversé par le vent sans respecter les parts de marché des producteurs.

Il est déplorable qu'en 2025 nous devions encore rappeler le principe de « résidualité », qui oblige les industriels à s'approvisionner en forêt privée avant d'utiliser le bois des forêts publiques. Peut-être est-il temps pour nous d'exiger des compensations?

Pour l'heure, il y a, en plus des enjeux d'offre de bois, un urgent besoin de régler les problèmes de demande. Il est plus que temps que le fédéral règle de manière durable le vieux conflit sur le bois d'œuvre. À tout le moins, il est temps de dédouaner de leur responsabilité les producteurs de bois en les excluant à tout jamais de cette guerre commerciale dont ils sont les victimes collatérales.

Trop souvent, dans la sphère publique, les droits et la réputation du producteur sont bafoués. Mon collègue André Roy, président du Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec, a eu la formule heureuse pour dénoncer une atteinte à la réputation qui dure au moins depuis les 25 ans de *L'Erreur boréale*. « Les producteurs de bois ne sont pas des vandales », claironnait-il dans le conflit l'opposant à la réglementation sur l'abattage d'arbres de la MRC des Sources. Des défricheurs, encouragés par feu le ministère de la Colonisation, aux producteurs forestiers, éléments essentiels à la vitalité des municipalités rurales, les exemples d'abus sont historiquement rares. Les producteurs forestiers ne tirent aucun avantage à détruire leur terre. L'erreur boréale, c'est sur les terres publiques qu'elle s'est produite.

Dédouaner quelqu'un, au sens figuré, c'est le relever du discrédit dans lequel il était tombé. De l'aider à se relever – surtout lorsqu'on a contribué à le faire trébucher –, c'est un peu la demande que nous faisons à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Maïté Blanchette Vézina, dans le cadre de la réforme du régime forestier. 



**GAÉTAN BOUDREAU**  
PRODUCTEUR FORESTIER ET PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION  
DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC



**NOS CONCENTRATEURS TRAVAILLENT  
EN TEMPS SUPPLÉMENTAIRE, POUR  
QUE VOUS N'AYEZ PAS À LE FAIRE!**



#### ◀ Automatic RO

Automatisation des opérations avec cycles personnalisables de concentration, de rinçage et de lavage - avec un suivi en temps réel à portée de main.

#### Genius RO ▶

Gestion du système inégalée, incluant le mode de performance des membranes en temps réel, la concentration dynamique, l'efficacité des cycles de nettoyage et l'assurance d'un rendement continu en Brix.



LE MEILLEUR RÉSEAU DE DISTRIBUTEURS EN AMÉRIQUE DU NORD

**H2OINNOVATION.NET** ✨



## GUIDE DES BONNES PRATIQUES DE PRODUCTION POUR LE SIROP D'ÉRABLE EN VRAC

Le *Guide des bonnes pratiques de production pour le sirop d'érable en vrac* est désormais disponible sur le site Internet des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ). Résultat d'un travail concerté entre les acteurs de la filière acéricole, cet outil non normatif vise à fournir aux entreprises acéricoles les connaissances nécessaires pour produire un sirop d'érable de qualité supérieure. Il s'appuie sur les principes de l'analyse des risques et de maîtrise des dangers (HACCP) ainsi que sur les programmes de gestion des risques les plus reconnus, tels que le Safe Quality Food (SQF) du Global Food Safety Initiative (GFSI) et le Règlement sur la salubrité des aliments du Canada.

Vous pouvez consulter le Guide au [ppaq.ca/publications](http://ppaq.ca/publications).



## ASSEMBLÉE SEMI-ANNUELLE DES PPAQ

Réunis le 20 et 21 novembre dernier en assemblée générale semi-annuelle au Centre des congrès de Lévis, les PPAQ ont fait le point sur l'état de la filière acéricole et ses perspectives de croissance. Ce fut l'occasion de remettre la Bourse Serge Beaulieu pour la relève acéricole à Émilie Blondeau, acéricultrice établie en Estrie. Deuxième récipiendaire de la Bourse, Émilie se démarque par la qualité de sa formation, son sens de l'entrepreneuriat et son implication syndicale.

Le Prix Hommage Gilles-Gauvreau a quant à lui été remis à Marcel Larochelle. Fier défenseur de la mise en marché collective durant ses 28 années à titre d'administrateur de sa région, dont 21 ans comme président des Producteurs et productrices acéricoles de la Beauce, M. Larochelle a été aux premières loges de l'adoption du plan conjoint des PPAQ en 1990. Découvrez la vidéo soulignant son parcours sur la page Facebook des PPAQ.

## VENEZ CÉLÉBRER LE 35<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU PLAN CONJOINT ET DONNER LE COUP D'ENVOI À LA SAISON ACÉRICOLE 2025!

En compagnie du président et du conseil d'administration des PPAQ, les producteurs acéricoles et leur famille sont conviés à assister à l'entaille officielle et à souligner 35 ans de mise en marché collective, d'union et de solidarité. Au menu : lancer de la hache, station de tire d'érable éclatée, chocolat chaud, poutine sauce à l'érable, prix de présence et plus encore!

**Judi, 20 février 2025 de 14 h à 17 h**

**Événement gratuit. Détails et inscription au [ppaq.ca/lancement2025](http://ppaq.ca/lancement2025).**

## NOUVELLE SAISON DU BALADO LA STATION ACÉRICOLE

De nouveaux épisodes du balado des PPAQ sont maintenant disponibles sur toutes les plateformes d'écoute en ligne. Dans cette troisième saison, une foule de sujets sont explorés avec des spécialistes, acériculteurs et acéricultrices. Apprenez-en plus sur la biodiversité en érabièrre, l'utilisation des chlorates dans l'assainissement des équipements acéricoles, la vente directe des produits d'érable, les premières saisons de production de la relève, et plus encore! Merci aux partenaires qui rendent ce projet possible : le Créneau acéricole, Financement agricole Canada, Estrie Richelieu et l'Association des propriétaires de boisés de Beauce. Bonne écoute!



### LA STATION ACÉRICOLE

**Saison 3 en ligne dès maintenant !**

Une initiative des



Partenaires officiels



Partenaires officiels







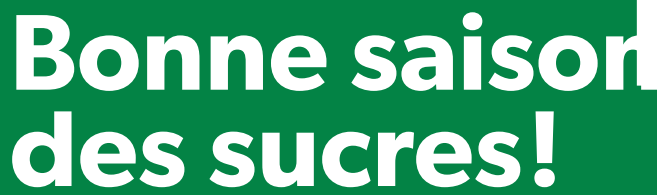
Merci aux partenaires qui rendent ce projet possible : le Créneau acéricole, Financement agricole Canada, Estrie Richelieu et l'Association des propriétaires de boisés de Beauce. Bonne écoute!



agrirécup



*J'aime*  
**MA NATURE**  
— ♥ —  
Je recycle mes  
**TUBULURES!**



**Bonne saison  
des sucres!**



HÂTE DE VOUS ACCUEILLIR  
AVEC VOS **TUBULURES**  
**D'ÉRABLIÈRES.**

CONSULTEZ LA CARTE INTERACTIVE  
SUR NOTRE **SITE WEB** POUR CONNAÎTRE  
LE **POINT DE DÉPÔT** LE PLUS PRÈS.



agrireкуп.ca |  

227778



Martin Caron, président général de l'UPA, Gaétan Boudreault, président de la PPFQ, Maurice Veilleux, président du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, et Pierre Lemieux, président du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

## DOUBLE PRÉJUDICE ENVERS LES PRODUCTEURS FORESTIERS

La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) et l'Union des producteurs agricoles ont tenu une conférence de presse le 7 novembre pour dénoncer fermement le traitement réservé aux producteurs forestiers, confrontés depuis plusieurs années à une concurrence déloyale de la forêt publique ainsi qu'à un conflit du bois d'œuvre qui les affecte à tort.

Les deux organisations ont demandé à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Maïté Blanchette Vézina, de mieux protéger les marchés des producteurs forestiers en renforçant le principe de résidualité. Rappelons que ce principe doit normalement conférer une priorité au bois des forêts privées dans l'approvisionnement des usines sur celui des forêts publiques, qualifié de résiduel.

Pour lire le communiqué et visionner la conférence de presse : <https://bit.ly/3P8ncv8>.

## L'HISTOIRE DU PRINCIPE DE RÉSIDUALITÉ

Depuis 70 ans, les organisations de producteurs forestiers revendiquent auprès de l'État un mécanisme pour préserver leur part de marché. En réponse à ces revendications, le ministère des Forêts a adopté, puis amélioré au rythme de l'évolution du régime forestier québécois, un mécanisme pour assurer une priorité du bois des forêts privées dans l'approvisionnement des usines de transformation. Ce mécanisme, inscrit dans la Loi sur les forêts de 1986, est communément appelé « principe de résidualité ».



Marc-André Côté

En ces temps où les syndicats de producteurs forestiers gagnent le droit de négocier collectivement pour de nouveaux marchés, où les producteurs forestiers sont mis à mal par la concurrence déloyale de la forêt publique et le conflit du bois d'œuvre qui les affecte de façon illégitime, la PPFQ vous propose de revenir sur l'histoire du principe de résidualité.

Retrouvez l'article complet au [foretprivee.ca/residualite](https://foretprivee.ca/residualite).

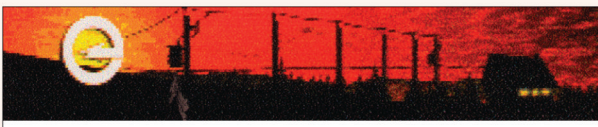


## NOUVEAU RÉGIME FORESTIER

Suite aux Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt et au contexte économique difficile pour le secteur forestier avec les nouveaux tarifs douaniers américains, la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Maïté Blanchette Vézina, a exprimé le souhait de déposer un projet de réforme du régime forestier au début de l'année 2025. Différents groupes ont été rencontrés en fin d'année dernière par son ministère pour discuter des propositions visant à moderniser le régime forestier.

La PPFQ défend l'amélioration des mesures de soutien à la mise en valeur, la protection des marchés pour la forêt privée et la simplification du cadre légal et réglementaire dans le cadre d'un nouveau régime. La PPFQ et les syndicats de producteurs forestiers régionaux poursuivront leur collaboration avec le ministère et les partenaires du secteur pour voir à mettre en place des actions concrètes de mise en valeur des forêts privées et pour soutenir les producteurs forestiers.

Poteaux, fils et accessoires à basse et haute tension



**J.M. POMERLEAU INC.**

Vente et installation de matériel électrique neuf et recyclé  
110, 1<sup>re</sup> Avenue, Saint-Martin, Qc, G0M 1B0

**418 382-5392**

[www.jmpomerleau.com](http://www.jmpomerleau.com)

153811

SOPFIM

## SOYEZ PRÊTS AVANT LE 1<sup>er</sup> JUILLET POUR LA TORDEUSE

Les peuplements immatures aux prises avec l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette et ayant bénéficié d'investissements de l'État peuvent recourir à un programme de pulvérisations aériennes d'insecticide biologique dans les petites forêts privées. D'autres critères sont à respecter afin que les peuplements soient admissibles à ce programme : situés sur des lots appartenant à des producteurs forestiers reconnus, d'une superficie de plus de 4 hectares, composés d'essences vulnérables à l'insecte et affectés depuis au moins une année.

Chaque année, quelques milliers d'hectares sont disqualifiés du programme de protection, car le propriétaire n'avait pas, ou plus, le statut de producteur forestier. La FPFQ souhaite rappeler aux propriétaires et aux conseillers forestiers que les superficies à protéger doivent impérativement être identifiées avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année précédant les arrosages et que le statut de producteur forestier doit être à jour. La FPFQ a consacré une page à la question sur son site Internet : [foretprivee.ca/tordeuse](http://foretprivee.ca/tordeuse).

## SOLUTIONS INNOVATRICES ET SERVICE PERSONNALISÉ



[plasticamorneau.com](http://plasticamorneau.com)

Bureau : 418 854-2303 | Atelier : 418 714-8862

[gilles@plasticamorneau.com](mailto:gilles@plasticamorneau.com)

# GESPRO

## ÉQUIPEMENT



### PORTE OUTIL télécommandé sur chenille Moritz

Le treuil chenillé Moritz a été développé pour la sylviculture et présenté en 2016. Rapidement, nous avons constaté que la gamme d'applications du Moritz était bien plus vaste que ce que nous avons imaginé. Nous avons continué à développer la technologie et, avec la seconde génération de l'appareil, avons présenté un porte-outils multi-fonctions de grande qualité destiné à divers domaines. Avec ses faucheuses à doubles lames, le Moritz est une solution de choix pour travailler dans la forêt, mais aussi pour tondre les surfaces à pentes raides, les biotopes protégés et les prairies, le tout dans le respect de l'environnement. Il peut aussi s'utiliser sur les pentes d'alpages ou les pistes de ski.



75 hp



96 l/min  
300 bar



Prise de force  
mécanique



4x prop.  
2x noir/black

### Remorque forestière



### Treuil forestier



**XYLOR 1800 SK**

Broyeur forestier



**XYLOPACK**

Paletiseur de bois de chauffage



**NHP600**

Nettoyeur haute pression



**ROBOPEL 250**

Écorceur de pieux (piquets)



**CLOTURMATIC GRX**

Dérouleur de clôture



**XYLOG 600**

Processeur à bois de grande capacité



**XYLOG 520**

Combiné de bois de chauffage avec scie circulaire



**BIFACE 185**

Appointeuse de piquets



**TURBOMIX 117 GB**

Godet malaxeur de béton



**XYLOG 410**

Combiné de bois de chauffage avec scie circulaire



**XYLOTRAIL**

Remorque forestière

Aussi importateur des produits :



www.youtube.com/@GESPROEquipment

Un Pro au service des Pros

gesproequiment.com | info@gesproequiment.com

819 372-6392

## SPALTFIX K-700 Combiné à bois de chauffage



## LogFix 30 Cribleur à bois

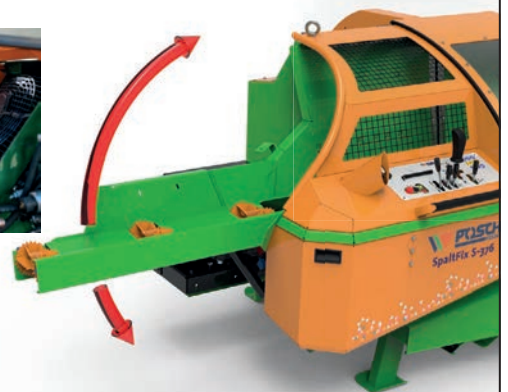


## AutoSplit 375 Automate de fendage



Pour bois d'allumage ou de chauffage en sac

## SPALTFIX S-376 Combiné scie-fenduse avec scie circulaire



- ▼ Disponible pto-tracteur ou avec moteur électrique
- ▼ Positionneur de couteau de fendage automatique
- ▼ Couteau fendage en 2-4-6 ou 8 pièces
- ▼ Convoyeur entrée avec rouleau diabolos
- ▼ Convoyeur de sortie disponible en 4 ou 5mètre de longueur avec orientation de gauche à droite

Aussi importateur des produits :



[www.youtube.com/GESPROEquipment](https://www.youtube.com/GESPROEquipment)

# CHAULAGE EN ÉRABLIÈRE : OU, QUAND, POURQUOI?

Essentiel à la santé de l'érable à sucre, le calcium s'est raréfié dans les sols de plusieurs régions. Par le passé, les pluies acides leur ont fait perdre plus de 50 % de leur réserve de cet élément nutritif. Encore visibles, les effets de ces pluies dans les érablières peuvent toutefois être contrés par le chaulage.

JOHANNE MARTIN  
COLLABORATION SPÉCIALE

**L**orsque l'acidité du sol augmente, on observe inévitablement une réduction de la disponibilité de certains minéraux tels le calcium, le magnésium et le potassium. S'il n'existe pas de traitement miracle, le chaulage peut faire partie de l'éventail de solutions possibles. Il importe cependant d'en évaluer la nécessité et de procéder adéquatement, car on doit toujours viser la vigueur de ses érables actuels et futurs.

« Les secteurs montagneux sont souvent ceux où l'on retrouve le plus d'érables à sucre. Le sol y est habituellement moins épais, et cette essence d'arbre est plus vulnérable à l'acidité – davantage que l'érable rouge, par exemple. Les zones en montagne sont donc celles qui, en temps normal, ont le plus besoin de chaulage », relate Daniel Gagnon, ingénieur forestier et président de SNG Foresterie-Conseil.

Détérioration graduelle des cimes, ralentissement de la croissance d'une majorité d'arbres, raréfaction de la régénération de la forêt et diminution du rendement en sirop constituent des signes d'un problème dans l'érablière. Devant ces constats, il est primordial d'effectuer une bonne analyse. Un portrait complet permet de cibler les anomalies, mais aussi leur origine pour pouvoir apporter le correctif approprié.

## EN QUOI CONSISTE LE DIAGNOSTIC EN ÉRABLIÈRE

Il s'agit d'une analyse accompagnée de recommandations destinées à maintenir ou à améliorer une série d'attributs comme la vigueur des érables dominants, l'état de la régénération, la fertilité des sols et les caractéristiques du site. Une fois les recommandations appliquées, l'érablière devrait s'autoréguler et ne pas requérir de nouveaux traitements à court ou moyen terme hors des entretiens périodiques.



**Le chaulage permet, dans un délai relativement court, de neutraliser l'acidité qui s'est accumulée dans le sol au fil du temps.**

Association forestière du sud du Québec

Cette évaluation exhaustive est généralement réalisée par un ingénieur forestier spécialisé en acériculture. Il examinera l'environnement en partant de la cime des arbres jusqu'au sol. Ces observations et mesures serviront à caractériser la forêt, mais aussi chacune de ses sections, délimitées selon divers paramètres. Le bon traitement pourra être appliqué au bon endroit, sans gaspiller argent et ressources.

## ACIDE OU BASIQUE?

Le pH se mesure sur une échelle de 0 à 14. Une valeur de 7 est considérée comme neutre. En dessous, c'est acide et au-dessus, basique. Dans le sud du Québec, de plus en plus de sols ont un pH inférieur à 4. Concernant l'érable à sucre, on a déterminé que celui-ci appréciait particulièrement les sols dont le pH se situe entre 5 et 7,3.



Daniel Gagnon

Les érablières situées en zone montagneuse sont celles qui, généralement, ont le plus besoin de chaulage.

## LES ESPÈCES COMPAGNES, UN ATOUT

Dans une érablière, il est recommandé de préserver une proportion de la surface terrière qui se situe entre 15 et 20 % d'espèces compagnes (tilleul, bouleau jaune, ostryer, cerisier). Les feuilles de ces espèces sont alcalinisantes, contrairement à celles de l'érable à sucre, qui tombent au sol et sont acidifiantes. La présence en quantité suffisante d'espèces compagnes vient contrer l'effet des feuilles d'érable.

Avec le temps, l'acidification des sols rend les érables moins vigoureux, en plus de laisser peu à peu place à des essences plus tolérantes à l'acidité tel le hêtre à grandes feuilles. Toutefois, pour parvenir à renverser la situation, le simple fait de favoriser les espèces compagnes ne règle pas tout. Le chaulage permet, dans un délai relativement court, de neutraliser l'acidité qui s'est accumulée au fil des ans.

« La chaux est un produit de base utilisé depuis très longtemps dont on sait qu'il fonctionne; il y a eu de nombreuses études là-dessus avec des résultats probants, tient à souligner l'ingénieur forestier. Le recours au chaulage est assez stable dans le temps. Il n'y a malheureusement pas de hausse de la demande comme je le souhaiterais pour résoudre le problème de l'acidité des sols une fois pour toutes. »

## UNE NOUVELLE AVENUE PROMETTEUSE

Une étude financée par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts dont les résultats ont été publiés l'an dernier a démontré que les matières résiduelles fertilisantes (MRF) pourraient représenter une solution de rechange intéressante à l'emploi d'engrais de synthèse et de chaux. Pour l'essentiel, la MRF utilisée dans le cadre de cette étude se composait de cendres de bois et de lie de liqueur verte (un sous-produit de la fabrication de pâte kraft).

Comparativement aux matières résiduelles fertilisantes, la chaux est un produit relativement dispendieux en raison de son coût d'extraction et de transport. Les MRF produites qui ne sont pas valorisées doivent quant à elles être acheminées dans un site d'enfouissement. Tant sur le plan économique qu'environnemental, les MRF constituent une avenue à explorer pour améliorer les sols des érablières.



# MEMPROTEC

Fabricant d'osmose pour érablières

L'Automatisation la plus intelligente de l'industrie

### MemPro 20 000 DDI-SS

- Modèle ultra-compact
- Possibilité d'expansion jusqu'à 20 membranes et 5 pompes haute pression
- Conception unimodulaire
- Châssis échelle double & Tuyauterie en acier inoxydable



Osmose inverse | Châssis et plomberie en acier inoxydable



### MemPro 4 000 HI-SS

- Complètement automatisé
- Conception unimodulaire
- Possibilité d'expansion jusqu'à 8 membranes et 4 pompes haute pression
- Recirculation positive sur les membrane



### MemPro 600-SS

- Compacte
- Boîte électrique et cuve de lavage en acier inoxydable
- Possibilité d'expansion à 2 membranes
- Conductimètre inclus



### Minipro 100-SS

- Économique et compacte
- Protection contre le gel par drainage
- Peut être placé à l'horizontale sur bassin ou à la verticale
- Faible consommation électrique (120 V)

## UNE VISITE-CONSEIL AVANTAGEUSE

La visite d'un conseiller forestier pourrait vous permettre d'obtenir un crédit d'impôt (de 415 \$ en 2024), en plus d'une foule de conseils : trop beau pour être vrai? Pas du tout. C'est la mesure – méconnue – du remboursement de taxes foncières pour les producteurs forestiers.

MARIE-FRANCE LÉTOURNEAU

COLLABORATION SPÉCIALE



Gracieuseté de Cédric Ouellet

**Cédric Ouellet,**  
ingénieur forestier et  
responsable technique  
en forêt privée et  
certifications au  
Groupement forestier  
Métis-Neigette

**LES OBJECTIFS DE LA VISITE PEUVENT ÊTRE VARIÉS : PERMETTRE LA PLANIFICATION OU LE SUIVI DE TRAVAUX, L'OBTENTION DE DIVERS CONSEILS OU ENCORE LA PRESCRIPTION DE TRAVAUX.**



La visite-conseil est sous-utilisée au Québec », estime Cédric Ouellet, ingénieur forestier et responsable technique en forêt privée et certification au Groupement forestier Métis-Neigette, dans la région du Bas-Saint-Laurent.

Même son de cloche du côté du président, également ingénieur forestier, de SNG Foresterie-Conseil, Daniel Gagnon. Non seulement la mesure qui concerne la visite-conseil semble peu connue, mais il en va de même, estime-t-il, avec l'ensemble des mesures de remboursement de taxes foncières.

« Avec les augmentations de taxes annoncées un peu partout dans les municipalités, c'est de l'argent disponible pour les producteurs forestiers, fait valoir M. Gagnon. Mais je trouve qu'ils le laissent souvent sur la table. »

De façon générale, cette mesure est offerte aux producteurs forestiers reconnus, c'est-à-dire aux propriétaires d'une superficie à vocation forestière d'au moins quatre hectares pour laquelle ils détiennent un plan d'aménagement forestier avalisé par un ingénieur forestier.

La mesure permet aux producteurs ayant réalisé certains travaux d'aménagement forestier sur leur propriété (entre autres de reboisement, d'assainissement ou d'éclaircies) de profiter d'un remboursement allant jusqu'à 85 % des taxes (municipales et scolaires) payées.

Si le montant des travaux complétés est supérieur à la valeur des taxes foncières, l'excédent peut être reporté dans les déclarations fiscales des 10 années suivantes.

Seul bémol relevé : le montant du remboursement obtenu est imposable. Il doit ainsi être ajouté au revenu de l'année où il est encaissé.

Plusieurs producteurs misent également sur le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées pour la gestion et l'entretien de leur boisé. Bien qu'il soit avantageux, ce programme est plus restrictif, tant par son budget limité que par le type de travaux qui y sont admissibles, affirment les ingénieurs forestiers interrogés.

« Ce programme d'aide est plus normatif, fait valoir Daniel Gagnon. Ça peut être super intéressant pour la foresterie standard et certains types de travaux. Mais il peut être moins polyvalent dans d'autres cas, entre autres avec les boisés plus hétérogènes. »

### PRÉCIEUX CONSEILS

Le président de SNG Foresterie-Conseil, à Victoriaville, estime par ailleurs que la visite-conseil peut servir de « levier » pour découvrir l'ensemble de la mesure de remboursement de taxes foncières, qui, reconnaît-il, « peut avoir l'air compliquée ».

Tout se trouve sur l'annexe E, partie C, de la déclaration de revenus provinciale, dit-il.<sup>1</sup> Le rapport d'un ingénieur forestier est nécessaire afin d'être en mesure de la remplir. Les producteurs forestiers peuvent se prévaloir du crédit d'impôt pour la visite-conseil une fois par année et par plan d'aménagement, et ce, même s'ils n'ont pas réalisé de travaux durant l'année d'imposition, souligne Cédric Ouellet.

Les objectifs de la visite peuvent être variés : permettre la planification ou le suivi de travaux, l'obtention de divers conseils ou encore la prescription de travaux, précise-t-il.

Établi à 415 \$ en 2024, le montant du crédit accordé est indexé chaque année par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). L'exercice est ainsi réalisé à coût pratiquement nul pour le producteur forestier.

« La visite-conseil est l'outil parfait pour quelqu'un qui vient d'acheter son lot ou qui n'a pas fait de travaux depuis quelques années, souligne l'ingénieur forestier à l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, Jérôme Lapointe. Ça permet d'aiguiller le développement du lot. »

Producteur et technicien forestier à Saint-René, une municipalité située au sud de Saint-Georges, Tony Carter voit pour sa part plusieurs avantages à la visite-conseil et au rapport d'ingénieur qui en découle.

« Ça permet une rencontre directe, sur le terrain, entre le propriétaire et le technicien ou l'ingénieur forestier, souligne-t-il. En faisant la visite, on peut voir plein d'affaires : les maladies des arbres, l'exploitation, les chemins forestiers, comment les sentiers de débardage sont organisés, l'entretien de la ligne de l'eau, l'aménagement de l'érablière, etc. »

Bref, juge M. Carter, la visite-conseil permet au producteur forestier de cibler les actions à poser en priorité sur sa propriété.



Gracieuseté de Jérôme Lapointe

**Jérôme Lapointe, ingénieur forestier à l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce**

1. <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/proprietaires-forets-privees/laide-financiere/remboursement-taxes-foncieres>

## MISE À JOUR

Cédric Ouellet, du Groupement forestier Métis-Neigette, croit, de son côté, que les producteurs forestiers ont tout à gagner à s'intéresser à cette mesure de remboursement de taxes foncières. Il a d'ailleurs fait circuler l'information au sein des membres du groupement où il œuvre.

Selon lui, les producteurs de cette région sont parmi les plus familiers avec les différents aspects de cette mesure, dont le crédit d'impôt lié à la visite-conseil.


« Chaque début d'année, quand c'est le temps des rapports d'impôt, on fait le tour des propriétaires qui ont droit au crédit de taxes, affirme M. Ouellet. Par exemple, en 2025, je vais appeler tous ceux qui ont fait des travaux admissibles [au remboursement des taxes foncières] en 2024 et qui n'ont pas eu de subvention [NDLR : du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées]. »

Le bouche-à-oreille a d'ailleurs fait son œuvre, assure-t-il. « C'est rendu que les propriétaires nous appellent pour savoir à quoi ils ont droit », explique-t-il.



**Daniel Gagnon, ingénieur forestier et président de SNG Foresterie-Conseil**

Gracieuseté de Daniel Gagnon

La foresterie demeure un domaine complexe, estime Cédric Ouellet. Le contact direct qu'offre la visite d'un conseiller forestier a l'avantage de permettre, au passage, une mise à jour des changements et des nouveautés à relever. « Ça bouge beaucoup en forêt privée, surtout dans le Bas-Saint-Laurent », fait-il valoir. 

## AVIS PUBLIC

### Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

**Objet :** Évaluation périodique des interventions du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec dans la mise en marché du produit visé par le plan conjoint des producteurs de bois du Centre-du-Québec

Évaluation périodique des interventions du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie dans la mise en marché du produit visé par le plan conjoint des producteurs de bois de la Mauricie

Dans le cadre de l'évaluation périodique des interventions relatives aux plans conjoints des producteurs de bois du Centre-du-Québec et des producteurs de bois de la Mauricie dans la mise en marché, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie) recevra les observations des personnes intéressées lors d'une séance publique qu'elle tiendra le **16 septembre 2025 à 9 h 30 par moyen technologique Zoom**.

Les personnes qui souhaitent observer la séance pourront le faire sur notre chaîne YouTube diffusée en temps réel. Le lien vers la chaîne YouTube de la Régie sera également inscrit sur l'avis de séance publique publié sur le site Internet de la Régie.

Montréal, le 22 octobre 2024

Le secrétaire,  
Thomas Kenmegne, avocat

Québec    
 




- › Service d'épandage de chaux
- › D'avril à novembre
- › Plusieurs régions du Québec
- › Petits et gros projets
- › Chaux certifiée BNQ
- › Remorque de transport en forêt
- › Formule clé en main incluant la commande de chaux et son transport
- › F4 Dion équipé d'une benne de 3 tonnes
- › Adapté à tout type de terrain
- › Système de soufflerie couvrant jusqu'à 75' de façon uniforme

Nous avons à cœur la santé de vos érables!

228208





## L'ENTAILLAGE SOUS LE LATÉRAL POUR UNE EXPLOITATION DURABLE DE LA RESSOURCE ACÉRICOLE

Chaque année, plusieurs dizaines de millions d'érables sont entaillés en Amérique du Nord pour la production acéricole. Au fil des ans, les techniques d'entaillement se sont modernisées dans un souci d'efficacité, de rentabilité et de protection de la ressource à long terme.

LUC LAGACÉ, STÉPHANE CORRIVEAU, JESSICA DURAND, JESSICA HOUDE ET MUSTAPHA SADIKI  
CENTRE ACER, SAINT-NORBERT-D'ARTHABASKA

ANDRÉANNE OUELLET ET MARCO GILBERT  
CLUB D'ENCADREMENT TECHNIQUE EN ACÉRICULTURE DE L'EST, BIENCOURT

TIM RADEMACHER  
CENTRE ACER, SAINT-NORBERT-D'ARTHABASKA  
INSTITUT DES SCIENCES DE LA FORÊT TEMPÉRÉE, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS, RIPON

**T**raditionnellement, l'entaillement a été pratiqué en perçant les érables au printemps pour la collecte de la sève par tubulure, à un niveau au-dessus du tube latéral afin d'assurer une pente suffisante pour l'écoulement naturel de la sève dans le réseau de collecte. Cette pratique avait aussi pour but de prévenir le retour de sève vers les entailles avec la baisse des températures en fin de journée.

Or, depuis quelques années, certains producteurs voient l'intérêt d'entailer les érables en dessous de la ligne latérale pour de multiples raisons. La principale est pour avoir accès à une plus grande surface de bois sain sur le tronc. Cela s'explique par le fait que l'érable produit, à la suite de l'entaillement, une zone de compartimentation à l'intérieur du tronc qui permet d'isoler la blessure laissée par l'entaille et d'éviter sa propagation. Cette zone interne devient alors improductive pour les entailles à venir, car la sève ne peut plus y circuler normalement.

Dans les érablières où la croissance des érables est faible, les années d'entaillement au-dessus du latéral se sont multipliées, ou la dimension et/ou le nombre d'entailles par année étaient élevés, la disponibilité du bois sain pour l'entaillement devient limitée et les probabilités d'entailer dans du bois compartimenté non productif est plus élevée, ce qui pénalise la récolte de sève. En optant pour un patron d'entaillement respectant l'espacement nécessaire des entailles d'une année à l'autre en fonction de leur taille et nombre, on minimise les probabilités d'entailer dans du bois compartimenté. Si, de surcroît, on élargit la zone d'entaillement en

se donnant la possibilité d'entailer sous le latéral, on vient optimiser davantage l'exploitation de la surface du tronc et assurer la durabilité d'une récolte optimale de la sève.

Tout cela bien entendu à la condition que la technique d'entaillement sous le latéral soit aussi performante que celle au-dessus du latéral. L'entaillement sous le latéral pourrait, en outre, induire des points où la sève pourrait stagner dans la tubulure, favorisant la croissance microbienne et pénalisant la récolte de sève. Cela particulièrement lorsque cette sève a la possibilité de remonter dans l'entaille par le phénomène d'aspiration inverse occasionné par les fluctuations de température.

### DEPUIS QUELQUES ANNÉES, CERTAINS PRODUCTEURS VOIENT L'INTÉRÊT D'ENTAILLER LES ÉRABLES EN DESSOUS DE LA LIGNE LATÉRALE POUR DE MULTIPLES RAISONS.

C'est dans le but d'étudier cette technique et de valider son potentiel que le Centre ACER, en collaboration avec les conseillers acéricoles du MAPAQ et le club d'encadrement technique en acériculture de l'Est, a réalisé une étude qui a été récemment publiée (Rademacher et al. 2024. "Tapping below the lateral line does not reduce maple sap yield or quality." *Trees, Forests and People*, 18 : 100712).

# ADOPTER DES BONNES PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT

## SAUVEGARDER LA FAUNE ET LA FLORE POUR UNE FORÊT EN SANTÉ



© Philippe Lamarre

Les propriétaires de lots boisés jouent un rôle majeur dans la conservation de la faune et de la flore au Québec, dont la sauvegarde d'espèces rares qui habitent les forêts. Une forêt riche en biodiversité est signe d'une forêt en bonne santé.

Renseignez-vous sur  
[QUÉBEC.CA/BONNES-PRATIQUES-CONSERVATION](http://QUÉBEC.CA/BONNES-PRATIQUES-CONSERVATION)



© Jean-Bastien Lambert

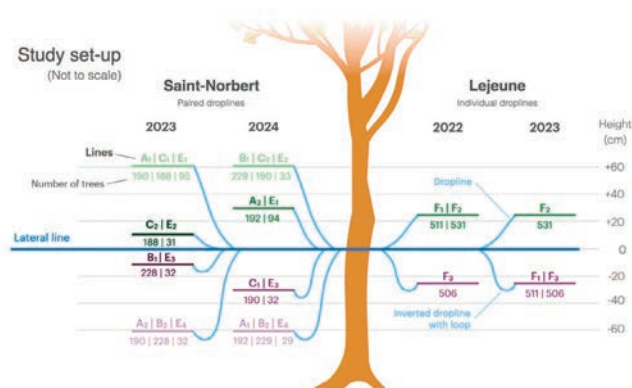
Votre   
gouvernement

Québec 

228 145

Dans le cadre de cette étude, on a fait la récolte de la sève sous haut vacuum avec des lignes de 5/16 po de diamètre dans deux érablières où les entailles ont été faites à différentes hauteurs au-dessus et en dessous du latéral pour deux années de récolte (Fig. 1).

**Figure 1.** Illustration du dispositif expérimental à l'érablière du Centre ACER à Saint-Norbert-d'Arthabaska et celle associée au Club d'encadrement technique en acériculture de l'Est à Lejeune montrant la répartition des hauteurs d'entailles étudiées en fonction des différentes lignes des systèmes de collecte de la sève.



**Figure 2.** Mesure précise de la hauteur des entailles par rapport au tube latéral (a) et entaillage sous le latéral en formant une boucle avec la chute (b).



Pour certaines lignes, les entailles étaient appariées (une au-dessus et l'autre en dessous) sur les mêmes arbres, tandis que pour d'autres lignes, les entailles étaient soit au-dessus ou en dessous du latéral pour une même ligne. Les hauteurs des entailles par rapport au latéral étaient mesurées (Fig. 2a) et variaient en fonction de la ligne (A à F), de l'érablière (Saint-Norbert ou Lejeune) et de la saison de production (2022 à 2024). Toutes les entailles réalisées sous le latéral ont été faites en prenant soin de former une boucle avec la chute pour assurer une certaine pente à la sortie de la sève du chalumeau.

Pour le suivi du dispositif, le volume de sève récoltée quotidiennement de chacune des lignes était mesuré à l'aide de compteurs d'eau calibrés, de même que le degré Brix de la sève. De plus, des échantillons de sève ont été prélevés à différents moments de la saison pour certaines lignes afin de mesurer son pH ainsi que son niveau de contamination microbienne par ATP-bioluminescence. Ces dernières mesures ont été réalisées dans le but d'évaluer la qualité de la sève provenant des différentes lignes et hauteurs d'entaillage.



C'est un rendez-vous  
au **Centre de foires  
d'ExpoCité à Québec**  
**30, 31 janvier et 1er février 2025**



**LES ÉQUIPEMENTS WIL-BE INC.**

**SmartSURFACETools**

 **Bastien Bernier**

 Cell: **418 952-3142**

 [www.gratte.ca](http://www.gratte.ca)

 [bastienbernier@wil-be.com](mailto:bastienbernier@wil-be.com)



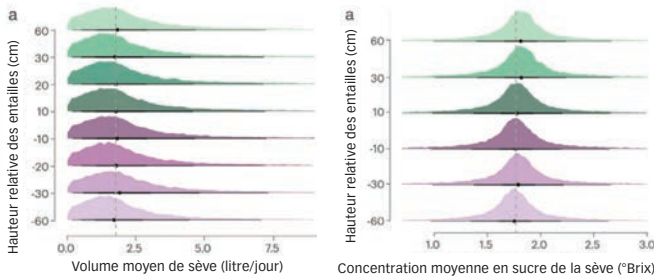
**La Gratte Niveleuse pour Tracteur**  
*Précision, Robustesse, Performance.*

228131

Les résultats obtenus ont montré une très faible augmentation et diminution dans le volume moyen de sève récoltée pour les entailles placées aux hauteurs extrêmes, 60 cm au-dessus et en dessous du latéral. Le modèle mathématique calculé montre cependant que ces différences sont marginales et que dans l'ensemble, il n'y a pas de tendance claire de l'effet de la hauteur de l'entaille sur le volume de sève récoltée (Fig. 3a). Dans les essais réalisés, il a surtout été constaté que le maintien du vide au niveau souhaité avait plus d'incidence sur le volume de sève récolté comme cela a déjà été rapporté dans d'autres essais (Lagacé et collab. 2019).

De la même façon, le modèle mathématique calculé a montré une légère augmentation du degré Brix de la sève pour les entailles placées au-dessus du latéral sans que cette différence soit considérée comme statistiquement significative (Fig. 3b). Les écarts mesurés étaient faibles et à l'intérieur de la précision du réfractomètre et étaient aussi conformes à la tendance déjà rapportée d'une légère augmentation de la concentration en sucre en fonction de la hauteur de prélèvement sur le tronc (Rademacher et collab. 2023).

**Figure 3.** Résultats sur le volume de sève récoltée (a) et sur le degré Brix de la sève (b) en fonction des différentes hauteurs d'entaille par rapport au tube latéral.



Pour ce qui est de l'effet de la hauteur d'entaille sur la qualité de la sève, la figure 4 rapporte les résultats de comptes microbiens par ATP-bioluminescence et du pH de la sève. Les résultats montrent encore une fois qu'il y a peu de changement

dans la qualité de la sève (ATP et pH), par rapport à la hauteur de l'entaille et le fait d'entailer au-dessus ou en dessous du latéral. Il faut rappeler cependant que les résultats ont été obtenus pour les entailles placées sous le latéral, en formant une boucle avec la chute de ces entailles et un haut niveau de vide. On peut supposer que la boucle a pu avoir eu une incidence sur les résultats obtenus, sans pour autant pouvoir l'affirmer catégoriquement puisqu'aucun résultat n'a été obtenu avec des entailles sans boucle avec la chute. Cet effet resterait à confirmer par d'autres essais. Dans les conditions testées, cependant, il est clair que le fait d'entailer sous le latéral n'affecte pas significativement la qualité de la sève récoltée.

Les résultats obtenus de cette étude montrent qu'il n'y a pas d'effet important et significatif d'entailer sous le latéral autant en termes de productivité à l'entaille (volume de sève et degré Brix) que pour la qualité de la sève (ATP et pH). L'étude a toutefois mis en évidence d'autres paramètres à tenir en compte lorsque vient le temps d'entailer sous le latéral. Par exemple, la longueur de la chute doit être suffisante pour rejoindre les parties du tronc sous le latéral et former une boucle avec la chute. De plus, il faut prêter une attention particulière lors de l'entailage sous le latéral afin de ne pas déformer l'entaille au perçage à cause du mauvais positionnement de l'opérateur. Une entaille de qualité est primordiale pour le maintien du vide et une récolte optimale de la sève. Enfin, la hauteur du tube latéral et l'épaisseur de la couverture de neige durant la période d'entailage vont avoir un impact sur la décision d'entailer ou non sous le latéral. Pour certaines saisons, il sera plus judicieux de ne tout simplement pas entailer sous le latéral pour ces raisons.

Somme toute, les résultats de cette étude indiquent qu'il n'y a pas de conséquence négative majeure à entailer sous le latéral et laissent entrevoir la possibilité d'augmenter la surface de la zone d'entailage dans le but d'optimiser l'exploitation durable de la ressource acéricole. **F**

*Ce projet a été financé grâce à la participation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec par l'entremise du Partenariat canadien pour une agriculture durable.*



**HYBRIX**  
GAMME NORDIQUE

**ÉCONOMISEZ gros et MAXIMISEZ votre saison acéricole avec les tôtes et barils Hybrix.**

Choisissez nos contenants en résine certifiée FDA pour le transport et l'entreposage de votre sirop d'érable.




PUCE RFID

ÉCHANTILLONNEUR

TRI-CLAMP

**1 844 643-6439**  
[www.hybrix.ca](http://www.hybrix.ca)

228106



## ACÉRICULTEURS

Les Industries Bernard & fils Ltée de Saint-Victor, une entreprise familiale, fait partie de l'industrie de l'érable depuis plus de 50 ans. Notre entreprise en constante expansion est à la recherche de nouveaux producteurs de sirop d'érable pour combler la croissance de nos marchés.

- Achat de sirop d'érable RÉGULIER
- Achat de sirop d'érable BIOLOGIQUE

### **Pourquoi faire affaire avec nous ?**

- Transport adapté offert selon l'endroit (remorque/camion 10 roues et autres)
- Possibilité de prêt de barils (jusqu'à épuisement des stocks)
- Achat de sirop régulier et biologique
- Prix compétitif, en fonction des conditions de marchés
- Assurance que nous achèterons votre récolte année après année

Notre équipe jeune et dynamique s'occupe de vous dès l'arrivée de vos barils à nos entrepôts, en passant par le classement jusqu'au retour de vos barils vides. De plus, un personnel qualifié est toujours présent pour vous aider et répondre à vos questions.

Chez Industries Bernard & fils Ltée, chaque acériculteur est important puisqu'il contribue directement au développement et à la croissance d'une entreprise locale employant maintenant 125 personnes fières et dévouées. Notre équipe a à cœur de bien vous servir année après année. Nous le faisons depuis plus de 50 ans et comptons bien le faire encore longtemps!

L'année 2025 sera remplie de défis pour notre industrie. Afin de suivre tous les développements au cours de la prochaine récolte, nous vous invitons à suivre de près notre page Facebook. Pour toutes questions ou informations, vous pouvez nous joindre au 418 588-6109, au : [classement@bernards.ca](mailto:classement@bernards.ca) ou via notre site web au [bernards.ca](http://bernards.ca).

104, rue Industrielle-du-Boisé, Saint-Victor  
Québec, G0M 2B0

**418 588-6109 | [classement@bernards.ca](mailto:classement@bernards.ca) | [bernards.ca](http://bernards.ca)**



# EN TEMPS DES SUCRES, NOTRE ÉQUIPE VOUS SOUTIENT!

Service professionnel qualifié 24 h/24, 7 jours sur 7  
+ Magasins ouverts les samedis  
(consultez les heures en ligne)

**NOUVEAU  
CATALOGUE  
2025  
DISPONIBLE**

- Évaluation de projet
- Conseils acéricoles et techniques
- Cartographie GPS
- Installation de maîtres-lignes et tubulures
- Location d'équipements
- Assemblage de chutes
- Implantation du système CDL Intelligence
- Installation clé en main d'équipements
- Réparation à la cabane
- Modification d'équipements



Contactez votre représentant ou le magasin le plus près de chez vous!